

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 3/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 81'870.35 pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel.**

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 11 juin 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame	Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs	Andreas Meyer, Commune de Féchy Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)
Excusé	Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

### **1. Préambule**

Le Conseil intercommunal a approuvé dans sa séance du 7 décembre 2022 le préavis n° 15/2021-2026 qui accordait un crédit de CHF 395'250.00 au CoDir pour le renouvellement des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet.

D'importants travaux, détaillés dans le préavis du CoDir, ont été exécutés

Les nouvelles installations produisent cependant une importante quantité de chaleur, qui a nécessité l'adaptation du système de ventilation qui s'est avéré insuffisante. Les travaux comprennent :

- L'exécution de sept carottages pour le passage de tuyaux, le sciage d'un mur pour la création d'une porte et la démolition de socles en béton.
- Une fouille à l'extérieure de la station a été effectuée pour la pose d'une nouvelle conduite de ventilation en polyéthylène. Deux chambres en béton, une pour l'aspiration de l'air et une pour l'expulsion de l'air chaud ont également été construites.

Il n'est pas de la compétence de la Commission des finances d'analyser si la production excessive de chaleur n'était pas prévisible dès la phase de planning du projet.

## **2. Aspect financier**

Selon le préavis n° 15/2021-2026, le montant total de l'investissement s'élevait au départ à CHF 395'250.00.

Le compte général des travaux a finalement été bouclé avec un investissement de CHF 477'120.35, c.à.d. avec un manque de financement de CHF 81'870.35. Ceci correspond à un dépassement de 20.7 % par rapport au préavis n° 15/2021-2026.

Les dépenses supplémentaires ont été financé par la trésorerie courante, un nouvel emprunt bancaire n'est pas prévu.

## **3. Remarque importante**

Les travaux de renouvellement des tableaux électriques et équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet, y compris les travaux supplémentaires pour l'adaptation du système de ventilation ont été terminés sans information préalable de la CoFin qu'un crédit complémentaire sera nécessaire.

C'est par le préavis n° 3/2025, daté du 21 mai 2025 que la Commission des finances apprend que le crédit déjà accordés a été dépassé de 20.7 % et qu'un crédit complémentaire est nécessaire pour boucler les comptes de cet investissement.

La commission des finances est de l'avis qu'elle doit être informé immédiatement dès que le CODIR a connaissance du fait qu'un crédit d'investissement accordé sera dépassé.

Dans les commentaires du préavis n° 01/2021-2026, la Commission des finances a déjà exprimé le vœu d'être informé des dépassements de plus de CHF 50'000.00, nous citons de ce rapport :

« Notre Commission exhause le vœu que les travaux, dont les coûts dépassent les CHF 50'000.-, soient communiqués par écrit aux Présidents de la Commission des finances ainsi qu'à la Commission technique. La communication définira aussi si une visite de la cause s'impose. »

La Commission des finances exige qu'elle soit immédiatement informée de tout dépassement de crédit d'investissement accordé.

## **4. Conclusions**

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 3/2025 du CoDir tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'allouer au Comité de Direction un crédit complémentaire de CHF 81'870.35, pour le renouvellement total des tableaux électrique et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter aux crédits de :

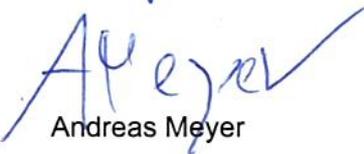
- CHF 395'250.00 alloué par le Conseil Intercommunal dans le cadre du préavis n° 15/2021-2026.
- de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante.

Perroy, le 17 juin 2025

**Pour la Commission des finances**

  
Valérie Schlup

  
Steve Jaquier

  
Andreas Meyer

  
Hans-Peter Brunner (rapporteur)